

DECRET N°70-159/CP/SGG

du 8 Juillet 1970

chargeant le Ministre de la Santé Publique et
des Affaires Sociales de l'intérim du Ministre
des Affaires Etrangères

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement,
VU le Message téléphonique N°582/MAE/Cab du 8 juillet 1970,

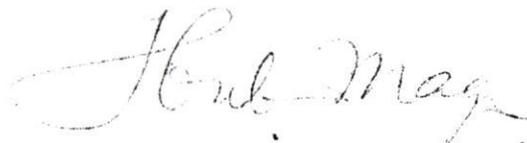
DECRETE :

Article 1er - A compter du 8 juillet 1970, Mr Albert OUASSA, Ministre de
la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du
Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence du Dr Daouda BADAROU.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 Juillet 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
CES 5 - MAE-MSP 4 - Ministères 9 -
SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.